



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

budget

Question écrite n° 1059

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, chargée de la réussite éducative, sur l'évolution, dans son domaine de compétences, des dépenses d'intervention de l'État entre 2012 et 2013, ainsi que sur la traduction concrète, pour la population, de cette évolution.

Texte de la réponse

Les évolutions du budget de l'enseignement scolaire, premier budget civil de la nation, traduisent la priorité en faveur de l'éducation nationale fixée par le Président de la République. A structure constante, le budget du ministère de l'éducation nationale passe de 60,9 milliards d'euros (LFI 2012) à 62,7 milliards en 2013 (+2,9%). Les mesures de périmètre et de transfert représentent 2 millions d'euros (0,003 % du budget). Les crédits d'intervention inscrits au PLF 2013 augmentent globalement de 4,2 % sur les cinq programmes. Cette évolution a été appliquée de manière différenciée selon la nature des dépenses d'intervention considérées au sein du titre 6 du budget du ministère de l'éducation nationale. Le programme « vie de l'élève » supporte à lui seul 50 % des crédits d'intervention des cinq programmes du ministère. Ces crédits sont en augmentation de 172 M€ en AE soit +8,3 % et 136,7 M€ en CP, soit +6,4 % par rapport à la LFI 2012 et portent majoritairement sur les dépenses de rémunération des assistants d'éducation (AED), des assistants de vie scolaire collectifs (AVS-CO), des assistants de vie scolaire mutualisés (AVS-M) ainsi que des emplois aidés. Cette hausse des crédits permet de financer notamment la prise en compte de l'augmentation du SMIC chaque année sur les dépenses de rémunération de ces personnels. Elle permet également de financer la création des 2 500 assistants d'éducation et 2 300 AVS-M supplémentaires à la rentrée 2012 ainsi que l'actualisation de la rémunération des 54 700 AED (+62 M€) et des 4 300 AVS-M (+41,1 M€). Par ailleurs sur ce même programme, la création des 6 000 emplois d'avenir professeurs en 2013 qui accueilleront les étudiants boursiers se destinant à passer les concours enseignants seront financés à hauteur de 13,8 M€. Le principal dispositif dit « de guichet » du ministère est celui des bourses d'études. Les crédits alloués augmentent de 15,1 M€ sur le programme « vie de l'élève » et de 1 M€ sur le programme « enseignement privé du premier et du second degrés », afin de tenir compte de la hausse de 1,75 % des taux et de l'augmentation des effectifs à la rentrée scolaire 2013. La hausse des crédits d'intervention permet également de financer les subventions attribuées aux associations nationales sportives (UNSS et USEP) ainsi qu'aux associations sous conventions pluriannuelles d'objectifs (+27,7 M€) du programme « vie de l'élève ». Les crédits liés aux dépenses de forfait d'externat du programme « enseignement privé du premier et du second degrés » progressent de 3,7 M€ en AE et en CP calculés sur la base des effectifs d'élèves attendus aux rentrées 2012 et 2013. Enfin, les crédits réservés aux dépenses d'intervention du programme « enseignement scolaire public du second degré » sont en diminution de 10 M€ en AE et en CP par rapport à la LFI 2012. L'économie porte pour l'essentiel sur les crédits pédagogiques (-10,1 M€) dont les dépenses sont recentrées sur celles dont le caractère est obligatoire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1059

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Réussite éducative

Ministère attributaire : Réussite éducative

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [17 juillet 2012](#), page 4406

Réponse publiée au JO le : [2 avril 2013](#), page 3620